

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2020 à 2024

MARS 2020



nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est ouverte à toute suggestion ou idée concernant nos travaux et la façon dont nous pouvons vous aider à en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié.

Si vous avez des commentaires à nous fournir sur ce plan, veuillez nous les faire parvenir d'ici le 10 juin 2020. Nous sommes impatients de les connaître.

Lisa Frizzell



Vice-présidente aux relations avec les parties prenantes

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada

Télécopieur : 647.259.3692

Courriel : learnmore@nwmco.ca

Site Web : www.nwmco.ca/contactus

 [@nwmocanada](https://www.facebook.com/nwmocanada)
 [/company/nwmocanada](https://www.linkedin.com/company/nwmocanada)

  [@LaSGDN](https://www.instagram.com/LaSGDN)

Table des matières

Vision, mission et valeurs	2
Bienvenue	3
Présentation de la SGDN et du plan canadien	4
Calendrier de planification	6
Sélection d'un site	7
Principaux éléments du dépôt	8
Centre d'expertise	9
Réconciliation et savoir autochtone	10
Coût et financement	14
Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements	16
Priorités de planification	17
■ PRIORITÉ : CONCEPTION TECHNIQUE	18
■ PRIORITÉ : ÉVALUATION DES SITES	19
■ PRIORITÉ : SÛRETÉ	20
■ PRIORITÉ : MOBILISATION	22
■ PRIORITÉ : AUTORISATION	23
■ PRIORITÉ : PARTENARIAT	25
■ PRIORITÉ : TRANSPORT	27
Assurer la gouvernance et la reddition des comptes	28
Glossaire	30
Ce qu'on nous a dit	31
Faites-nous part de vos réflexions	35

Vision, mission et valeurs

Vision

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Mission

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en oeuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

Valeurs

SÛRETÉ

Nous accordons la plus haute des priorités à tous les aspects de la protection du public et de nos employés – que ce soit sur le plan de la sûreté de l'environnement, classique, nucléaire et radiologique – dans tout ce que nous faisons.

INTÉGRITÉ

Nous agissons de manière franche, honnête et respectueuse.

EXCELLENCE

Nous nous appuyons sur les connaissances, la compréhension et la pensée innovante de la plus haute qualité et cherchons continuellement à nous améliorer dans tout ce que nous faisons, dans une poursuite constante de l'excellence.

COLLABORATION

Nous favorisons une participation inclusive et nous tenons compte de l'avis de tous, dans un esprit de confiance mutuelle, de dialogue constructif et de véritable partenariat.

RESPONSABILITÉ

Nous assumons la responsabilité de nos actions, y compris en ce qui a trait à la gestion avisée, prudente et efficace des ressources.

TRANSPARENCE

Nous communiquons de manière ouverte et responsable les informations qui permettent de saisir notre approche, nos processus et nos décisions.

Bienvenue

Voici le document *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2020 à 2024*. Il s'agit du plan stratégique quinquennal de la SGDN.

Engagement envers la transparence

La SGDN s'est engagée à agir avec transparence et nos plans annuels de mise en oeuvre sont une des façons pour nous de démontrer cet engagement. Ces plans sont des documents « vivants ». Ils évoluent et se développent dans le temps. Chaque année, nous révisons nos plans en tenant compte de la progression de nos travaux, de ce que nous ont dit les collectivités, des avancées scientifiques et technologiques, de l'éclairage tiré du savoir autochtone et des changements observés dans les valeurs sociétales et les politiques publiques.

Cette période de planification est la première à aller au-delà de 2023, la date prévue de la sélection d'un site. Choisir un site unique optimal pour le combustible nucléaire irradié représente un jalon transformatif pour la SGDN. Cette décision mettra un terme au processus de sélection d'un site que nous avons lancé en 2010. Elle marquera également le début d'une nouvelle série d'activités, qui comprendra la mise en oeuvre des accords de partenariat conclus avec les collectivités hôtes; la poursuite de l'élaboration du dossier de sûreté pour le site choisi; la construction d'un Centre d'expertise; la préparation des processus réglementaires et la participation qui s'ensuit; et la préparation du déménagement de nos opérations vers le site choisi.

Plusieurs travaux décrits dans ce plan concernent cette transition importante. Nous avons mis à jour nos plans de travail pour qu'ils tiennent compte des efforts poursuivis pour choisir un site optimal ainsi que des préparatifs que nous commençons à entreprendre en prévision de tout ce qui suivra. Au cours de cette transition, nous maintiendrons notre engagement organisationnel envers l'équité, la transparence et un processus axé sur le dialogue.

Vos réflexions et vos commentaires aident à éclairer nos travaux et il est particulièrement important en ce moment que nous entendions ce que vous avez à dire. À la fin de ce document, nous incluons un résumé des observations que nous avons reçues après la publication du plan de l'année dernière en mars 2019. Nous avons invité le public à fournir des commentaires jusqu'au 12 juillet 2019.

Si vous souhaitez commenter notre plus récent plan présenté dans ces pages, veuillez communiquer avec nous par courrier, courriel ou télécopieur, ou par la voie de notre site Web ou de nos réseaux de médias sociaux d'ici le 10 juin 2020. Afin de vous aider à nous faire part de vos réflexions, nous avons inclus un questionnaire à la dernière page de ce document.

Voici le plan canadien. C'est votre plan. Vos suggestions et vos idées sont les bienvenues.

Présentation de la SGDN et du plan canadien

Le Canada produit de l'électricité avec de l'énergie nucléaire – afin d'alimenter nos foyers, nos entreprises et nos villes – depuis un peu plus d'un demi-siècle. Un sous-produit de ce processus est le combustible nucléaire irradié, qui demeurera radioactif pendant des centaines de milliers d'années et représentera un danger potentiel pour la santé et la sécurité s'il n'est pas adéquatement pris en charge.

La SGDN joue un rôle important qui complète le cycle du combustible. Nous sommes les gardiens chargés d'assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié, d'une façon qui protégera les gens et l'environnement.

En 2002, le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN)*, a confié à la SGDN la responsabilité de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada. La Société, une organisation sans but lucratif, a été créée conformément à la *LDCN* par les principaux propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire – Ontario Power Generation, Hydro-Québec et la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick.

Le plan que nous mettons en oeuvre est le résultat d'un dialogue mené pendant trois ans avec les Canadiens (2002 à 2005), y compris avec les peuples autochtones. Ces conversations ont été présentées en détail dans le document *Choisir une voie pour l'avenir – L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada (Rapport d'étude final)*, publié en novembre 2005.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils souhaitent agir maintenant au regard de la gestion du combustible nucléaire irradié – et ne pas laisser ce fardeau aux générations futures. La SGDN a justement été créée à cette fin. Notre plan est le plan canadien. Il reflète les valeurs et les priorités relevées comme importantes par les citoyens.

Méthode technique

- Confinement et isolement centralisés du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur
- Surveillance continue
- Possibilité de récupération
- Étape facultative d'entreposage souterrain provisoire à faible profondeur (ne fait pas actuellement partie du plan de mise en oeuvre de la SGDN)

Système de gestion

- Flexibilité dans l'échéancier et la méthode de mise en oeuvre
- Processus décisionnel progressif et adaptatif
- Adaptation aux progrès de la technologie et de la recherche, au savoir autochtone et aux valeurs sociétales
- Processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable pour trouver un hôte informé et consentant
- Concertation soutenue avec les gens et les collectivités tout au long de la mise en oeuvre

Appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan canadien comprend à la fois une méthode technique (ce que nous prévoyons construire) et un système de gestion (comment nous travaillerons avec les gens pour y parvenir). La méthode technique consiste à construire un dépôt géologique en profondeur au sein d'une formation rocheuse appropriée pour confiner et isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. Le système de gestion comprend un processus de décision progressif et adaptatif soutenu par la concertation publique et un apprentissage continu.

Un système de transport sûr et sécuritaire sera mis au point pour acheminer le combustible nucléaire irradié depuis les installations où il est provisoirement entreposé en ce moment jusqu'au site du dépôt. Le projet comprend aussi la construction sur ce site, ou à proximité, d'un Centre d'expertise, où la SGDN poursuivra des études techniques et environnementales ainsi que des études sur la collectivité.

Calendrier de planification

Le tableau suivant fournit un instantané des jalons atteints jusqu'à maintenant, ainsi que du calendrier estimatif de planification des travaux à venir.

Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	La SGDN réalise pendant trois ans une étude avec des personnes qui s'intéressent au projet, dont des spécialistes, des peuples autochtones et des membres du grand public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la GAP et charge la SGDN d'entreprendre sa mise en oeuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008 à 2009	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé optimal pour l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé. Il comprend un programme d'activités visant à fournir de l'information, à répondre aux questions et à sensibiliser les gens.
	2010 à 2013	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet. En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN réalise une évaluation de présélection.
	2012 à 2015	Des études préliminaires de bureau sont menées pour évaluer plus avant les régions potentielles d'établissement. Les régions moins susceptibles de répondre aux exigences du projet sont éliminées du processus.
	2015 à 2023	La SGDN élargit la portée de notre évaluation en amorçant des études sur le terrain. Les régions les moins prometteuses sont retranchées à mesure que le processus se poursuit.
	2023	Un site unique optimal est choisi. Le cadre de planification du transport est finalisé. La description du projet d'évaluation d'impact est présentée. La demande de permis de préparation du site est présentée.
Vers la construction	2024	La caractérisation détaillée du site débute. Des études d'évaluation d'impact sont présentées. Le processus réglementaire fédéral est amorcé. Une demande de permis pour commencer la construction du Centre d'expertise est présentée.
	2026	L'évaluation d'impact est approuvée (estimation). Le permis de préparation du site est accordé (estimation).
	2028	La demande de permis de construction est présentée.
	2032	Le permis de construction est accordé (estimation).
	2033	La conception et la construction débutent.
Début de l'exploitation	2040 à 2045	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur débute.

Sélection d'un site

Le processus de sélection d'un site de la SGDN est axé sur les collectivités et est fondé sur la sûreté, l'équité, la collaboration et le partage des décisions. Il repose fondamentalement sur le principe selon lequel le projet de la GAP n'ira de l'avant qu'avec la participation à sa mise en oeuvre de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières Nations et métisses de la région et des collectivités environnantes, dans le cadre d'un partenariat.

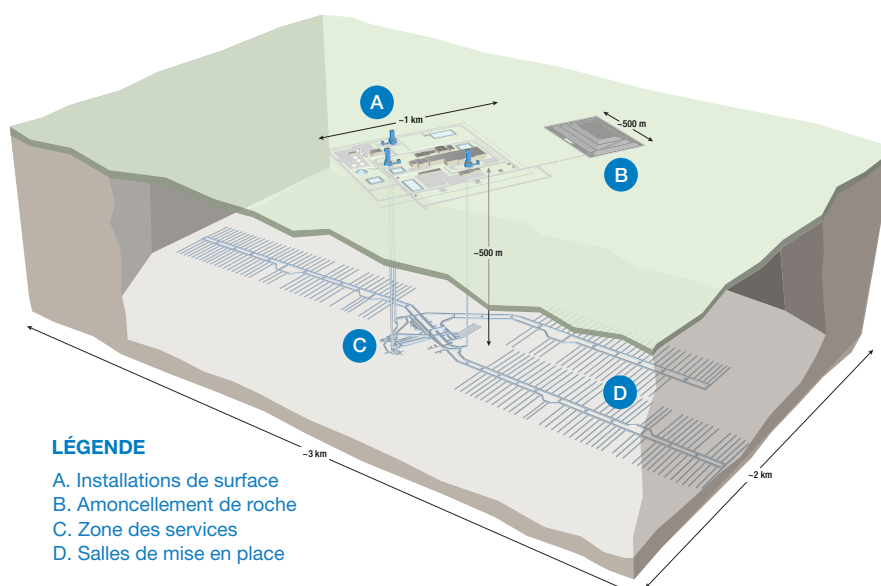
Lorsque nous avons lancé ce processus en 2010, 22 municipalités et collectivités autochtones avaient exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage et d'explorer leur aptitude à accueillir le projet. En date de janvier 2020, nous avons graduellement porté notre attention sur deux régions (Ignace et South Bruce) en menant des évaluations techniques de sites et des activités de concertation sociale destinées à évaluer la sûreté et la possibilité d'établir des partenariats solidaires et résilients, des critères clés utilisés pour évaluer l'aptitude de chaque région. En même temps, nous avons élargi les activités d'apprentissage et de concertation pour inclure, au-delà des collectivités qui avaient exprimé un intérêt, les collectivités autochtones et municipales voisines. Nous demeurons en bonne voie de choisir un site unique optimal d'ici 2023.

Une fois le site choisi, nous procéderons à la mise en oeuvre des accords de partenariat avec les collectivités hôtes à la construction du Centre d'expertise, à la finalisation du dossier de sûreté et aux préparatifs en vue des processus réglementaires qui devront être complétés avant que la construction et l'exploitation du dépôt puissent débuter.

Pour en savoir plus sur le processus de sélection d'un site, visitez la page www.nwmo.ca/sitingprocess.

Principaux éléments du dépôt

Le dépôt géologique en profondeur est un système à barrières multiples conçu pour confiner et isoler de manière sûre et à long terme le combustible nucléaire irradié. Il sera construit à une profondeur approximative de 500 mètres, une profondeur qui pourrait varier en fonction de la géologie du site, et sera constitué d'une série de tunnels menant vers un réseau de salles de mise en place, où le combustible nucléaire irradié sera confiné à l'aide d'un système à barrières multiples. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales.



Cette illustration représente le plan conceptuel le plus récent des installations de surface ainsi que de la zone des services et des salles de mise en place souterraines. La conception se fera de plus en plus détaillée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les installations de surface logeront les procédés et les équipements nécessaires à la réception, à l'inspection et au remballage du combustible irradié, à son déplacement vers le puits principal en vue de l'acheminer sous terre, ainsi qu'à sa mise en place dans le dépôt.

Avant d'être acheminé sous terre dans le dépôt, le combustible irradié sera placé dans des conteneurs spécialisés de longue durée, qui seront eux-mêmes enchâssés dans une boîte tampon en argile de bentonite. Une fois sous terre, ces boîtes tampons seront disposées (par exemple à deux de hauteur) dans la salle de mise en place horizontale et tous les espaces vides seront remplis de pastilles de bentonite. La conception technique actuelle de l'aménagement souterrain est fondée sur l'hypothèse d'une empreinte d'approximativement deux kilomètres sur trois kilomètres, mais l'empreinte effective dépendra de facteurs tels que l'environnement géologique et le nombre définitif de grappes de combustible à gérer.

Avant que la construction s'amorce, un solide dossier de sûreté aura été constitué pour démontrer que le projet, y compris le volet du transport, pourra être mis en oeuvre de manière sûre et qu'il respectera ou surpassera les exigences des autorités réglementaires.

Pour une description plus exhaustive du projet, voir *Description d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise pour le combustible nucléaire irradié canadien* au www.nwmo.ca/backgrounders.

Centre d'expertise

Un Centre d'expertise sera établi en surface, dans le secteur choisi pour accueillir le dépôt géologique en profondeur, ou à proximité. La conception et l'utilisation du centre seront définies en collaboration avec les résidents de la région choisie, y compris des collectivités des Premières Nations et métisses. Le principal objectif du centre sera initialement de soutenir un programme pluriannuel d'essais et de vérifications techniques ainsi que la planification et les discussions qui se poursuivront avec les membres des collectivités. Il sera subséquemment agrandi pour soutenir la construction et l'exploitation du dépôt géologique en profondeur. S'il y a lieu et conformément aux commentaires et aux idées reçues, le centre pourrait aussi servir de carrefour de partage de la culture, de l'histoire, des traditions et du savoir autochtones.

Le Centre d'expertise sera le siège d'un programme actif de recherche technique et sociale de même que de démonstration technologique. Des scientifiques et autres spécialistes d'un large éventail de disciplines, dont les géosciences, le génie, et l'évaluation des incidences environnementales, socioéconomiques et culturelles, y seront associés. Le centre deviendra un carrefour d'échange national et international de connaissances à la fois sur le plan canadien et, possiblement, sur la région hôte. Il pourrait aussi, par exemple, souligner l'histoire ou les caractéristiques uniques de la région, ou servir à préserver ou à améliorer l'environnement naturel.

La conception et l'utilisation du centre seront définies en collaboration avec les résidents de la région pendant que la SGDN procédera, au cours des prochaines années, à l'élaboration des accords de partenariat avec les collectivités hôtes potentielles. La SGDN prévoit choisir un site optimal unique pour le dépôt d'ici 2023 et entreprendre en 2024 la construction du Centre d'expertise à cet endroit ou à proximité.



Exemple illustré par un artiste de ce à quoi pourrait ressembler le Centre d'expertise. La conception définitive sera élaborée en collaboration avec les résidents de la région.

Réconciliation et savoir autochtone

À la SGDN, nous nous sommes engagés dès notre création à travailler avec les collectivités des Premières Nations et métisses. Cet engagement se manifeste de plusieurs façons dans le plan canadien : la supervision assurée par notre équipe des relations avec les Autochtones, les avis sollicités auprès du Conseil des aînés et des jeunes de la SGDN, la formation à la culture autochtone offerte à tous les membres du personnel de la SGDN et à nos sous-traitants, les orientations fournies par la politique phare de la SGDN sur le savoir autochtone et par notre nouvelle *Politique sur la réconciliation*, ainsi que les activités régulières de concertation menées auprès des collectivités des Premières Nations et métisses.

Au cours des cinq prochaines années, la SGDN travaillera à mettre en oeuvre notre nouvelle *Politique sur la réconciliation* et continuera d'incorporer le savoir autochtone dans nos travaux. Cette politique affirme notre engagement à répondre à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation.

Appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation

Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. Les mesures demandées comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- i. S'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.
- ii. Veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les collectivités autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique.
- iii. Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Réconciliation

À la fin de 2019, la SGDN a dévoilé notre *Politique sur la réconciliation*, un ensemble de dispositions concrètes qui visent la mise en application des engagements pris dans notre *Déclaration sur la réconciliation*. Basée sur les avis fournis par le Conseil des aînés et des jeunes et par les collectivités des Premières Nations et métisses, cette politique engage la SGDN à mettre en oeuvre une stratégie de mesure annuelle des progrès que nous avons réalisés sur la voie de la réconciliation. Elle prévoit que la SGDN, ce qui comprend notre Conseil d'administration, oeuvre dorénavant dans un esprit de réconciliation et tienne le personnel responsable de la conformité de ses gestes à la politique.

La politique vise aussi à garantir que la SGDN continue de reconnaître la vérité des injustices passées qui sont l'objet de cette réconciliation et de chercher à cheminer ensemble. La SGDN reconnaît également que la protection de notre mère la Terre pour les générations futures est en soi un engagement fondamental envers la réconciliation et qu'elle est la responsabilité de tous.

La politique officielle exige aussi que tout le personnel de la SGDN reçoive une formation de sensibilisation culturelle et une formation sur la réconciliation, en plus d'une éducation sur l'histoire autochtone, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, et d'autres sujets. Au cours des cinq prochaines années, la SGDN continuera de travailler avec les collectivités à offrir d'autres événements liés à la réconciliation dans leur région. Nous continuerons de mener des activités concrètes de concertation auprès des collectivités et des organisations des Premières Nations et métisses dans le cadre de notre mise en oeuvre du plan canadien.

2020 et au-delà

Évaluer la base de référence de la SGDN en matière de réconciliation et élaborer des activités supplémentaires

Améliorer les pratiques et procédures des ressources humaines pour favoriser la réconciliation

Élaborer une stratégie relative aux jeunes Autochtones comprenant un programme de bourses et une stratégie de recrutement

Améliorer le programme d'approvisionnement en mettant en place une stratégie autochtone

2018

85 pour cent du personnel de la SGDN a reçu une formation de sensibilisation culturelle

Déclaration sur la réconciliation officialisée par une cérémonie autochtone

2019

Politique sur la réconciliation publiée

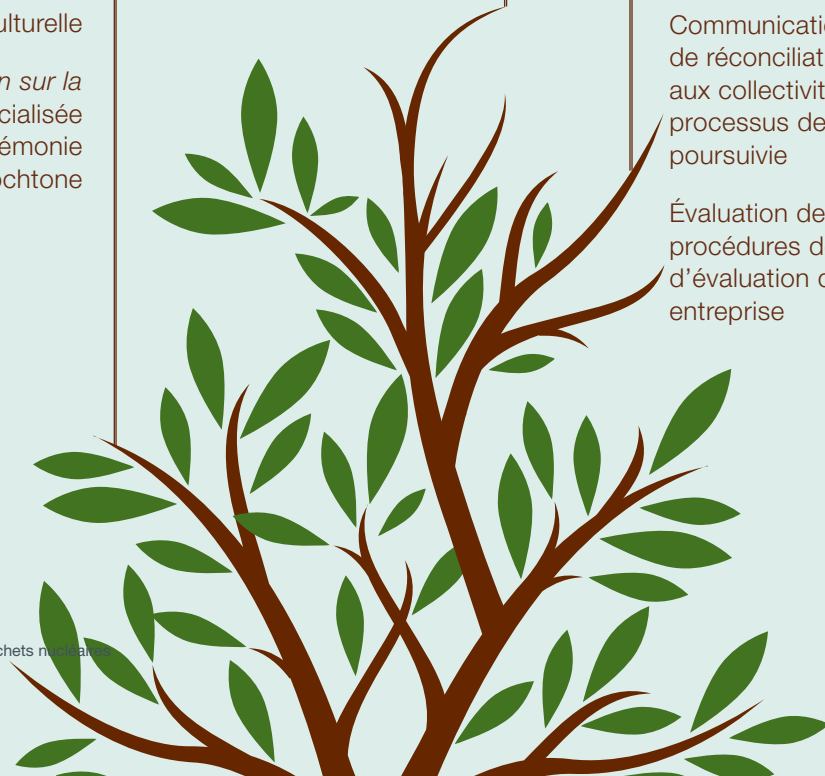
Programme de formation sur la réconciliation élaboré et mis en oeuvre

Outil d'évaluation de la base de référence de la SGDN en matière de réconciliation conçu

Programme de commandites et de dons bonifié pour inclure l'objectif de la réconciliation

Communication du programme de réconciliation de la SGDN aux collectivités participant au processus de sélection d'un site poursuivie

Évaluation des politiques et des procédures de la SGDN avec l'outil d'évaluation de la réconciliation entreprise



Savoir autochtone

L'intégration respectueuse du savoir autochtone est un élément essentiel du travail de la SGDN.

Par cet intermédiaire, nous apprenons à voir les choses avec un regard neuf et à respecter le lien spirituel qu'entretiennent les peuples autochtones avec l'environnement naturel et le fait qu'ils se sentent responsables de le protéger. Cet environnement englobe l'air, la terre, le feu, l'eau, les plantes, les remèdes, les animaux et l'humanité.

Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons de conjuguer le savoir autochtone et de réfléchir à ce que nous apprenons par le biais des cérémonies et des enseignements traditionnels. Par exemple, l'eau est un sujet d'importance cruciale pour les gens. Plusieurs collectivités participant à notre processus de sélection d'un site, en particulier les collectivités autochtones, nous ont demandé de leur fournir davantage de renseignements sur les façons dont notre projet protégera l'eau. En réponse à cette demande, nous avons lancé une série de présentations. Les présentations sur l'eau ont évolué pour traiter des relations qui existent entre l'eau et les profondeurs souterraines, l'argile et le cuivre, lesquels sont des éléments essentiels du système à barrières multiples. Les présentations sur l'eau incorporent les enseignements autochtones sur l'eau, l'argile et le cuivre, et la façon dont elles sont données s'inspire de la tradition orale. Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons de travailler avec les collectivités autochtones et les gardiens du savoir pour faire en sorte que le plan canadien respecte et protège l'eau et l'environnement.

Nous continuerons de solliciter l'avis et les questions des peuples autochtones sur l'eau, la roche, l'argile et d'autres sujets. Les commentaires réguliers que nous recevons sont essentiels au moment où des collectivités autochtones et autres examinent le projet en fonction de leurs intérêts et de leur bien-être à long terme.

Nous continuerons également de travailler avec nos partenaires de recherche en vue d'incorporer les points de vue des Autochtones à tous nos travaux. À cet effet, nous continuerons au cours des cinq prochaines années d'offrir aux spécialistes internes et externes des formations de sensibilisation culturelle ou un accès aux gardiens du savoir.



Jessica Perritt et Bob Watts, respectivement chef de la section du savoir autochtone et de la réconciliation et vice-président responsable des relations avec les Autochtones à la SGDN, rassemblent le ballot sacré lors de la cérémonie officialisant la *Politique sur la réconciliation* de la SGDN.

Coût et financement

Les Canadiens s'attendent à ce que les fonds nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Les mesures prises satisfont à cette exigence.

La SGDN a comme responsabilité de déterminer le coût du projet et de concevoir un système qui permettra de recueillir les fonds nécessaires. Le plan canadien et la SGDN sont tous deux financés par les propriétaires des déchets. La loi fédérale en la matière exige que les propriétaires des déchets versent chaque année des contributions à des fonds en fiducie.

Ces fonds permettront de couvrir pour de nombreuses années à venir les coûts qui seront engendrés par la construction et l'entretien d'un dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié. La *LDCN*, une loi fédérale, exige qu'Ontario Power Generation, Énergie Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée établissent des fonds en fiducie et y versent des contributions annuelles pour faire en sorte que l'argent nécessaire pour financer le projet soit disponible au moment voulu. La contribution de chacune de ces sociétés à son fonds en fiducie est basée sur la quantité de combustible nucléaire irradié qu'elle a produite et/ou qu'elle continue de produire. Ce processus est conçu pour assurer le financement à long terme du plan canadien.

Ces quatre sociétés sont également chargées de financer les activités quotidiennes de la SGDN. La SGDN a comme responsabilité de déterminer, selon toute vraisemblance, quels coûts devront être assumés pendant la durée du projet et de prévoir des fonds pour tout événement inattendu. Nous avons également comme responsabilité de concevoir un système de financement qui permettra de recueillir les fonds nécessaires. Nous assurons en outre une surveillance de ces fonds afin de garantir que le projet pourra être réalisé dans un éventail de circonstances sociales et économiques diverses et dans les délais prévus.

De nombreux facteurs influenceront ce coût à long terme, y compris le volume de combustible nucléaire irradié à gérer, l'emplacement du dépôt géologique en profondeur, l'infrastructure environnante, le type et les caractéristiques de la formation rocheuse hôte, la conception du dépôt et la durée pendant laquelle le site devra être surveillé une fois le combustible mis en place. Le Canada a jusqu'à maintenant produit environ 2,9 millions de grappes de combustible nucléaire irradié et d'autres grappes seront produites chaque année par les réacteurs nucléaires pour générer de l'électricité.

En nous fondant sur une quantité prévue de 5,2 millions de grappes de combustible, le coût du cycle de vie entier du plan canadien – du début du processus de sélection d'un site, en 2010, jusqu'à l'achèvement du projet, dans plusieurs décennies – devrait s'élever à approximativement 23 milliards \$ (en dollars de 2015) sur l'échéancier d'environ 150 ans du projet. Ce chiffre couvre les nombreuses décennies du cycle de vie du projet – lequel se poursuivra bien au-delà du début du siècle prochain. Cela ne signifie pas cependant que le solde actuel des fonds en fiducie doive être de 23 milliards \$. Il faut plutôt déterminer combien d'argent doit être réservé aujourd'hui dans ces fonds pour que nous puissions continuer de générer suffisamment de revenus dans le futur pour acquitter les coûts du plan canadien. Nous savons que ces fonds croîtront avec le temps, à mesure que les propriétaires de déchets y verseront des contributions et que les sommes investies généreront des rendements. Combien d'argent doivent donc contenir aujourd'hui ces fonds en fiducie pour couvrir les coûts qu'occasionnera le projet demain et dans plusieurs décennies? D'après les meilleures estimations, les fonds requis, à valeur actuelle de 2020, pour gérer 5,2 millions de grappes de 2020 à l'achèvement du projet seraient de 9,6 milliards \$. Ces fonds continueront de croître et de fructifier à mesure que le projet avance et seront toujours disponibles pour couvrir les coûts du plan canadien.

La somme requise de 9,6 milliards \$ inclut les 2,8 milliards \$ qui comprendront les travaux liés au processus de sélection d'un site, à la conception détaillée du dépôt, à la construction du Centre d'expertise, à l'acquisition du site, à l'évaluation de l'impact environnemental et à l'obtention d'un permis de préparation du site et de construction des installations, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*. Les dépenses augmenteront au cours de cette période de planification, à mesure que s'intensifient nos activités. Les propriétaires des déchets paient les coûts préalables à la construction établis dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'administration.

Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements

À la SGDN, nous nous sommes engagés à surveiller les développements locaux, nationaux et internationaux qui pourraient changer le contexte dans lequel nous évoluons ou avoir une incidence directe sur notre projet. Nous continuons de surveiller les avancées réalisées dans le secteur de l'énergie, les innovations qui touchent la gestion des déchets nucléaires, les changements apportés aux politiques énergétiques et environnementales, les développements potentiels liés à la construction de nouveaux réacteurs, l'évolution des attentes, des valeurs et des idées de la société ainsi que les développements liés à d'autres initiatives canadiennes sur les déchets nucléaires.

Nous faisons régulièrement état de nouveaux développements. Nous maintenons un dossier de suivi des progrès réalisés dans le retraitement du combustible nucléaire irradié et dans les technologies de remplacement qui pourraient être utilisées pour la gestion du combustible nucléaire irradié, et nous mettons chaque année ce dossier à jour (www.nwmo.ca/adaption). Nous assurons aussi un suivi des quantités et des types de combustible nucléaire irradié qui pourraient être produits pour en tenir compte dans notre conception du dépôt et nous publions ces données (www.nwmo.ca/howmuchfuel).

Un secteur actif de recherche au Canada explore actuellement de nouvelles technologies telles que les petits réacteurs modulaires (PRM), le retraitement du combustible et d'autres types de réacteurs avancés. La SGDN est consciente que nous serons également responsable de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire produits par les réacteurs avancés et les PRM. Nous encourageons les organisations qui mettent au point de nouveaux concepts à travailler avec nous afin de déterminer les types de déchets de combustible qui pourraient en résulter. Lorsque nous aurons suffisamment d'informations sur les nouveaux types de combustible qui devront être gérés, nous déterminerons les incidences qu'ils pourraient avoir sur la conception du dépôt ainsi que la façon dont nous devons adapter nos formules de financement pour tenir compte des nouveaux intrants.

Un des principes fondamentaux de la GAP est l'engagement à adapter les plans en fonction des commentaires reçus dans le cadre des activités de concertation. Par exemple, nous continuons de répondre à l'intérêt manifesté par certaines parties prenantes concernant la façon dont l'eau se comporte dans un milieu souterrain et la façon dont nous pourrions adapter nos plans pour tenir compte des déchets de combustible qui pourraient être générés un jour par les technologies émergentes.

Une nouvelle loi fédérale adoptée en 2019 nous a aussi obligés à adapter nos plans. La *Loi sur l'évaluation d'impact* a modifié le cadre réglementaire et de délivrance des permis qui s'applique au plan canadien. À la SGDN, nous nous sommes ajustés en modifiant le calendrier de présentation de nos rapports et de nos demandes de permis et continuons de surveiller la façon dont la loi est appliquée. La SGDN a commencé à fonder nos travaux liés à la phase d'approbation réglementaire sur ce nouveau cadre. Nous prévoyons commencer d'ici 2024 à présenter des demandes et des études tel que requis.

Priorités de planification

À la SGDN, nous articulons nos plans de travail autour de sept priorités – la conception technique, l'évaluation des sites, la sûreté, la mobilisation, l'autorisation, le partenariat et le transport – qui sont conditionnées par notre engagement à intégrer le savoir autochtone et à favoriser la réconciliation.

Ces priorités de planification reflètent les nombreuses activités qui devront être menées au cours de cette période de transition pour parvenir à la sélection d'un site et préparer les travaux qui suivront.

Dans cette section, nous décrirons nos plans en fonction de ces sept catégories de travaux.





PRIORITÉ : CONCEPTION TECHNIQUE

La SGDN :

- » Fera la preuve que son système de barrières ouvragées répond aux exigences de sûreté et qu'il peut être produit de manière efficace et efficiente;
- » Réalisera une conception technique des installations propre aux sites envisagés;
- » Dévoilera la conception préliminaire du dépôt en 2024.

Le dépôt géologique en profondeur est un moyen efficace de confiner et d'isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié, grâce aux barrières ouvragées qui seront placées autour des déchets et de la barrière naturelle que constitue la formation rocheuse au sein de laquelle le dépôt sera construit.

Au cours des cinq prochaines années, notre programme technique continuera de mettre au point la conception technique des éléments du dépôt et de démontrer leur efficacité. Nous continuerons aussi de préparer les conceptions préliminaires propres aux sites envisagés pendant notre progression vers le choix d'un site optimal. Des prototypes physiques des conteneurs de longue durée du dépôt seront fabriqués et mis à l'épreuve. Ces travaux incorporeront des pratiques de conception robustes et des technologies de fabrication éprouvées, et démontreront la capacité de la SGDN à répondre aux exigences rigoureuses qui concernent l'environnement du dépôt. Les spécialistes continueront d'étudier les technologies possibles de fabrication et de mise à l'épreuve des prototypes.

Nous encourageons activement les organisations qui développent de nouveaux concepts de réacteurs, comme les PRM, à travailler avec nous afin de déterminer quels types de déchets de combustible pourraient résulter de leurs concepts. La planification nécessaire pour s'occuper de ces matières prendra du temps et commencer à y travailler dès maintenant fera en sorte que nous serons prêts à gérer tout le combustible nucléaire irradié canadien lorsque le dépôt entrera en exploitation.

Une fois le site choisi, la SGDN dévoilera la conception préliminaire du dépôt géologique en profondeur.

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Soutiendra le processus de sélection d'un site par des conceptions de dépôt propres aux sites envisagés qui incorporeront les données recueillies par le biais des forages exploratoires et des études environnementales préliminaires de référence;
- » Réalisera la conception, la fabrication et la mise à l'épreuve des prototypes de conteneurs pour le dépôt et des systèmes tampons et de mise en place;
- » Exploitera une installation de mise à l'épreuve et de démonstration de prototypes pour l'évaluation des barrières ouvragées;
- » Mettra à jour les modèles conceptuels et l'estimation des coûts de la GAP tel que requis et entreprendra la conception et la mise au point des systèmes de manutention du combustible irradié;
- » Fera réaliser par des pairs indépendants des examens des caractéristiques et aspects particuliers de la conception des barrières ouvragées et sollicitera des examens du programme de mise à l'épreuve du système de barrières ouvragées.

Des ingénieurs de la SGDN visitent le projet de Posiva en Finlande. Posiva est la société homologe finlandaise de la SGDN et les deux sociétés apprennent l'une de l'autre. Le projet de Posiva en est à la phase de construction de son dépôt pour le combustible nucléaire irradié sur son site d'ONKALO.





PRIORITÉ : ÉVALUATION DES SITES

La SGDN :

- » Analysera les trous de sonde initiaux et réalisera des études environnementales de référence préliminaires pour éclairer la sélection d'un site, et entreprendra d'autres travaux de forage et de caractérisation détaillée sur le site choisi;
- » Réalisera des études géoscientifiques en surface et souterraines qui seront suffisantes pour étayer la sélection d'un site.

De 2020 à 2024, la SGDN mènera à terme le processus de sélection d'un site optimal unique et passera à l'étape du processus réglementaire et d'autorisation.

Sur le plan technique, les travaux viseront à évaluer l'aptitude des sites potentiels par le biais d'études d'évaluation géoscientifique et environnementale. La SGDN a travaillé en collaboration avec les collectivités municipales et autochtones en vue de choisir des sites potentiels de dépôt où des études supplémentaires, telles que des forages de trous de sonde et des études préliminaires de référence, pourraient être entreprises. Les résultats de ces études nous permettront de passer à des travaux plus détaillés de caractérisation.

Pour faire en sorte que nous intégrions le savoir autochtone de manière appropriée, nous sollicitons l'avis des gardiens du savoir local concernant la planification et la réalisation de nos études. Les activités menées comprennent des études de vérification culturelle des secteurs potentiellement touchés, des cérémonies tenues avant la réalisation des travaux, l'observation sur le terrain des travaux par des guides et des surveillants autochtones ainsi que des formations de sensibilisation culturelle données aux sous-traitants qui effectuent les travaux sur les sites potentiels.

De 2020 à 2023, pendant que l'étude des sites se poursuivra, nous continuerons de travailler avec les municipalités intéressées, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région, afin de les aider à réfléchir aux effets environnementaux, sociaux, culturels et économiques possibles du projet. Faire participer les résidents de l'ensemble de la région aide à faire en sorte qu'un large éventail d'effets potentiels, dont certains seront favorables et d'autres pourraient soulever des préoccupations, soient compris et pris en considération à mesure que nous progresserons vers le choix d'un site.

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Continuera de faire participer les collectivités au processus de sélection d'un site afin d'explorer avec elles la possibilité de créer un partenariat durable et les façons dont le projet pourrait soutenir le bien-être de la collectivité;
- » Réalisera des études de forage et des études sur le terrain pour étayer l'évaluation des facteurs géoscientifiques, techniques, environnementaux et de sûreté ainsi que les facteurs relevés par les gardiens du savoir autochtone et les collectivités dans les régions fortement susceptibles de répondre aux exigences du projet;
- » Appuiera le processus de sélection d'un site sûr pour le dépôt géologique en profondeur en menant des études géoscientifiques dans les environs des collectivités intéressées;
- » Pour étayer les demandes d'approbation, confirmera par des études de caractérisation détaillée que le site choisi est propice sur le plan technique à l'établissement du dépôt géologique en profondeur.

Ignace est l'une des régions où nous poursuivons des études afin de réunir des données, des renseignements et des connaissances géoscientifiques pour faire avancer le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.





PRIORITÉ : SÛRETÉ

La SGDN :

- » Élaborera des études de cas préliminaires propres aux sites envisagés;
- » Élaborera des modèles révisés d'évaluation de la sûreté, qui serviront de base aux approbations réglementaires;
- » Poursuivra nos recherches pour appuyer les dossiers de sûreté et développer l'expertise nécessaire pour soutenir la phase réglementaire;
- » Maintiendra des programmes actifs de recherche technique en partenariat avec des groupes de l'industrie, des chercheurs universitaires et des organisations étrangères;
- » Maintiendra des accords de collaboration et participera, s'il y a lieu, à des projets internationaux conjoints.

La SGDN est résolue à protéger les gens et l'environnement. Nous accordons la plus haute des priorités à tous les aspects de la protection du public et de nos employés – que ce soit sur le plan de la sûreté de l'environnement, classique, nucléaire ou radiologique – dans tout ce que nous faisons.

Le site optimal pour le dépôt géologique en profondeur comprendra une formation rocheuse ayant les caractéristiques (géologiques, hydrogéologiques, chimiques et mécaniques) nécessaires pour assurer le confinement sûr et à long terme du combustible nucléaire irradié. La performance du dépôt devra respecter ou surpasser les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

La SGDN a préparé pour le dossier de sûreté des études génériques pour des milieux de roche cristalline et de roche sédimentaire en appliquant notre méthodologie d'évaluation de la sûreté pré-fermeture et post-fermeture. Ces études examinent les caractéristiques du système de dépôt, en vérifient les principaux paramètres de sûreté et confirment que les gens et l'environnement seront protégés à long terme dans un éventail de scénarios.

De 2020 à 2024, la SGDN élaborera des évaluations préliminaires de la sûreté pour les sites toujours en lice. Ces évaluations contribueront à éclairer notre processus de sélection d'un site. Une fois le site choisi, nous élaborerons également des modèles révisés d'évaluation de la sûreté qui serviront de base aux approbations réglementaires. La SGDN améliorera aussi continuellement nos connaissances techniques en collaboration avec des partenaires étrangers. Nous continuerons de participer aux activités de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour échanger des informations dans des domaines comme l'élaboration des dossiers de sûreté.

Nous continuons de participer à des collaborations de recherche avec des organisations internationales et des sociétés homologues d'autres pays tels que la Suède, la Suisse, la Finlande, la France, la Corée, le Japon et le Royaume-Uni. Les partenariats avec d'autres organisations de gestion des déchets radioactifs permettent à la SGDN de promouvoir la coopération internationale en matière de recherche-développement technologique, de tirer profit de l'expérience étrangère et de nous tenir au fait des progrès réalisés dans les domaines des géosciences et de l'élaboration de dossiers de sûreté par rapport à diverses formations rocheuses hôtes.

Les partenariats de recherche avec les universités jouent également un rôle important en ce qu'ils garantissent que les travaux techniques de la SGDN s'appuient sur des fondements scientifiques rigoureux.

Erik Kremer, de la SGDN, fait part des constatations d'une étude de cas qui évalue la sûreté à long terme d'un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation de roche sédimentaire semblable à celles que l'on retrouve dans la partie sud du comté de Bruce.



La sûreté continue d'être un sujet important de discussion pour les collectivités et ces dernières continuent de déterminer l'orientation et la forme de cette discussion. Elles ont identifié des questions qu'elles souhaitent voir traiter et des sujets liés à la sûreté sur lesquels elles souhaitent en connaître davantage, comme les évaluations de la sûreté, le système de barrières ouvragées et la gestion de l'eau pendant la construction et l'exploitation du dépôt. Elles ont aussi déterminé quels spécialistes de la SGDN et experts indépendants elles souhaitent consulter et à quelles conférences indépendantes elles veulent assister pour mieux comprendre ces sujets.

Pour répondre à ces demandes, la SGDN a organisé des présentations, comme *Le parcours de l'eau*, qui adopte une approche davantage axée sur la collectivité et plus adaptée sur le plan culturel pour communiquer l'information, c'est-à-dire en racontant une histoire et en utilisant des références pertinentes et signifiantes pour les collectivités. Les présentations de ce type visent à conjuguer le savoir et la compréhension technique avec le savoir traditionnel, le savoir local et l'expérience vécue des collectivités afin d'explorer d'une manière nouvelle des sujets importants liés à la sûreté. Le contexte dans lequel ces présentations sont données, lequel est établi par les collectivités, continue d'évoluer : il peut comprendre par exemple des rassemblements d'apprentissage et de partage ou des symposiums d'apprentissage organisés par les collectivités.

De plus en plus, la SGDN intègre le savoir autochtone dans des ateliers scientifiques et des séminaires que nous organisons. Par exemple, des scientifiques examinent actuellement comment les orientations reçues par voie de cérémonies peuvent être jumelées à la collecte de données numériques et à des analyses réalisées en laboratoire pour comprendre, sous de multiples angles, les terrains étudiés.

À l'intérieur de l'organisation, la SGDN continue d'établir chez nos employés une solide culture de la sûreté et de la sécurité pendant que nous nous préparons à la phase des autorisations réglementaires. Nous nous concentrons sur l'amélioration continue et sur la mise en place de nouvelles mesures de sécurité. Nous travaillons à créer et à maintenir un milieu où les employés assument proactivement la responsabilité de leur sécurité et de celle de leurs collègues, et ce, dans toutes les sphères de leur travail.

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Réalisera des évaluations préliminaires de la sûreté propres aux sites envisagés;
- » Mènera des recherches pour acquérir une meilleure compréhension des principaux processus sous-tendant la sûreté du dépôt et pour développer l'expertise nécessaire pour soutenir la phase réglementaire;
- » Continuera de participer à des projets nationaux et internationaux, y compris à des expériences souterraines, avec d'autres organisations de gestion des déchets et des organismes internationaux comme l'AEN et l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- » Continuera de tenir notre Symposium annuel sur les géosciences, où se réunissent des chercheurs universitaires et de l'industrie;
- » Soutiendra et favorisera la discussion afin d'aider les membres des collectivités à comprendre le volet de la sûreté.



PRIORITÉ : MOBILISATION

La SGDN :

- » Élaborera une stratégie de gestion des ressources humaines pour préparer les phases de travail qui suivront la sélection d'un site;
- » Sensibilisera plus avant au projet les principaux groupes de parties prenantes;
- » Mettra en place des systèmes de technologie de l'information et autres infrastructures de soutien;
- » Progressera dans le processus d'autorisation et de construction du Centre d'expertise.

Le processus de sélection d'un site arrivant bientôt à terme, la SGDN commence à réfléchir à la façon dont nous mettrons en oeuvre le plan canadien une fois le site choisi. Cette période de planification est la première à se prolonger au-delà de 2023, l'année jalon fixée pour le choix et l'annonce du site définitif pour notre projet.

Une fois le site optimal choisi pour le plan canadien, les activités s'intensifieront sur plusieurs fronts à l'échelle locale et régionale. Comme il s'agit d'un projet national d'infrastructure de grande envergure, il apportera des retombées économiques importantes à la région hôte. Ces retombées comprendront la création d'emplois dans la collectivité instigatrice et sa région, de même que dans les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et au-delà. Cette étape marquera aussi pour la SGDN le début d'une transformation organisationnelle en plusieurs phases. Le fait de concentrer nos efforts sur une seule région nous obligera à mettre en oeuvre toutes sortes de mesures, par exemple ajouter des ressources dans la région, faire en sorte que nous ayons en place la technologie requise pour soutenir le plan canadien et acquérir les terrains visés pour l'établissement des installations de la SGDN et du Centre d'expertise.

Pour nous préparer à cette intensification de nos activités, nous veillerons, à l'interne, à disposer du capital humain, organisationnel et informationnel nécessaire pour mener à bien les travaux de caractérisation détaillée, pour présenter les demandes d'autorisations réglementaires et pour construire et exploiter le dépôt géologique en profondeur. Nous serons également prêts à faire face aux occasions et aux défis que soulèvera l'examen public accru de nos activités.

Le nombre d'emplois générés pour les résidents de la région hôte dépendra du lieu d'établissement du dépôt et des capacités des collectivités de la région immédiate et de la plus grande région économique. La SGDN cherchera à maximiser les possibilités d'emplois des collectivités locales et à renforcer leur capacité à décrocher les emplois liés au projet.

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Élaborera des plans de travail et évaluera les ressources requises pour réaliser les travaux de caractérisation détaillée, d'évaluation environnementale et de conception technique et pour préparer le dossier de sûreté pour la région choisie en vue d'étayer la demande de permis;
- » Renforcera la culture de sûreté et d'apprentissage de l'organisation, une culture qui encourage et soutient l'apprentissage continu des employés;
- » Continuera de mettre à profit la technologie fournie par notre système de planification des ressources de l'entreprise pour améliorer les processus de travail, intégrer les systèmes électroniques et gérer efficacement les renseignements sur les employés;
- » Continuera de renforcer la culture de l'entreprise, par le biais de comportements de gestion, de normes et d'outils d'entreprise appropriés, comme des plateformes technologiques appropriées. Cela inclut notre culture de sûreté, l'excellence dans notre gestion des projets et notre engagement à intégrer les pratiques autochtones;
- » Continuera de renforcer notre présence locale en effectifs dans les régions potentielles d'établissement et d'offrir aux entrepreneurs locaux des possibilités de contrats liés à la mise en oeuvre du projet;
- » Investira dans le développement des compétences et des capacités des jeunes et autres membres des municipalités et des collectivités des Premières Nations et métisses participant au processus de sélection d'un site afin de les préparer à décrocher les emplois générés par le plan canadien.



PRIORITÉ : AUTORISATION

La SGDN :

- » Travaillera avec les collectivités en vue d'établir un cadre d'évaluation intégrée des impacts;
- » Préparera la documentation requise pour lancer le processus fédéral d'évaluation des impacts et d'approbation réglementaire;
- » Amorcera le processus d'évaluation des impacts et la rédaction des rapports requis pour les permis.

L'objectif prioritaire de la SGDN dans notre mise en oeuvre du plan canadien est la protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir. Nous devons démontrer que le projet respectera ou surpassera les rigoureuses exigences réglementaires établies en matière de protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la population et de l'environnement, et que le Canada saura remplir ses engagements internationaux.

Par conséquent, nos investigations des sites et les études techniques associées seront menées en conformité avec les exigences municipales, provinciales et fédérales qui s'appliquent au projet. Nous nous tenons au courant de tous les changements réglementaires qui touchent le projet. Par exemple, la SGDN a déjà commencé, et continuera de le faire au cours des cinq prochaines années, de mener nos études en conformité à la *Loi sur l'évaluation d'impact* adoptée en 2019. Nous avons adapté nos plans à ce changement législatif et nous prévoyons nous engager officiellement dans les processus réglementaires en 2024.

Nous continuerons d'interagir avec la CCSN, conformément aux dispositions d'une entente spéciale de projet conclue relativement à la période préalable à la demande des permis. Les activités couvertes par cette entente comprennent la présentation de comptes rendus à la CCSN sur l'état d'avancement du plan canadien. (La CCSN explique son rôle dans l'encadré *Surveillance réglementaire nucléaire* qui suit.)

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Mettra au point des méthodologies d'évaluation des impacts en collaboration avec les collectivités autochtones et non autochtones des régions hôtes potentielles en prévision du lancement officiel des processus d'approbation réglementaire;
- » Établira des programmes de surveillance environnementale dans les régions hôtes potentielles, en collaboration étroite avec les membres des collectivités et les gardiens du savoir autochtone;
- » Travaillera avec la CCSN et les autres autorités réglementaires pour pleinement comprendre les exigences de la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* et la façon dont elle est appliquée afin d'en tenir compte dans nos plans;
- » Travaillera avec les collectivités hôtes potentielles en vue de définir leur rôle dans le processus réglementaire et ensuite faciliter leur participation;
- » Travaillera avec les collectivités et d'autres en vue de trouver des possibilités d'améliorer la compréhension des conditions locales et régionales actuelles, notamment en collaborant avec les collectivités autochtones pour intégrer à cette compréhension le savoir traditionnel local en tant qu'élément fondamental des évaluations environnementales, sociales, économiques et de santé.

SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE NUCLÉAIRE

La mise en oeuvre d'un dépôt géologique en profondeur est de compétence fédérale et sera réglementée en vertu de la *LSRN* et ses règlements d'application. La CCSN, en tant qu'organisme indépendant de réglementation au Canada, surveille l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de l'environnement et de s'assurer que le Canada remplit ses engagements internationaux au regard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La CCSN a aussi comme mandat d'assurer la diffusion d'informations scientifiques, techniques et réglementaires objectives auprès du public.

En vertu de l'article 26 de la *LSRN*, les activités associées à une installation nucléaire ne peuvent avoir lieu sans l'obtention d'un permis de la CCSN. Le dépôt où sera stocké le combustible nucléaire irradié canadien sera soumis au système exhaustif d'autorisation de la CCSN, lequel s'appliquera à la vie utile entière du dépôt, qui comprend la préparation du site et la construction, l'exploitation, le déclassement (fermeture et post-fermeture) et l'abandon (libération du système d'autorisation de la CCSN) du dépôt.

Cette approche progressive exige un permis pour chaque étape du cycle de vie du dépôt. Le processus d'obtention d'un permis de « préparation de l'emplacement » sera lancé par la SGDN. La SGDN présentera une demande de Permis de préparation de l'emplacement à la CCSN. Une décision en vertu de la *LSRN* sur la délivrance d'un permis pour un dépôt ne pourra être prise qu'après la réussite d'une évaluation environnementale réalisée suivant le processus établi par la *Loi sur l'évaluation d'impact*. De plus amples informations sur le processus d'autorisation de la CCSN sont disponibles au www.nuclearsafety.gc.ca.

Le transport du combustible nucléaire irradié est réglementé conjointement par la CCSN et Transports Canada.

Bien que la CCSN constitue la principale autorité en matière d'octroi de permis, elle administre son système en coopération avec des ministères et d'autres organismes fédéraux et provinciaux responsables de domaines comme la santé, l'environnement, le transport et la main-d'oeuvre.



PRIORITÉ : PARTENARIAT

La SGDN :

- » Bâtera avec les collectivités des partenariats solidaires et résilients menant à des accords de partenariat mutuellement acceptables et commencera à mettre en oeuvre ces accords;
- » Élaborera des plans de mise en oeuvre du projet compatibles avec le bien-être des collectivités, y compris une vision pour un Centre d'expertise situé à l'emplacement du dépôt ou à proximité;
- » Travaillera avec les collectivités à favoriser la sensibilisation et l'appui nécessaires à l'obtention d'un consentement.

Au cours des cinq prochaines années, la SGDN travaillera avec les collectivités des régions hôtes potentielles à établir les partenariats solidaires et résilients nécessaires à la mise en oeuvre du projet. De 2020 à 2023, la SGDN continuera d'explorer avec les collectivités municipales et autochtones de chaque région hôte potentielle la possibilité de créer un partenariat.

Suivant la feuille de route pour un partenariat, qui décrit une séquence de sujets et de jalons liés à l'exploration de la possibilité de créer un partenariat, les collectivités s'appuieront sur les valeurs et les principes qu'elles se sont fixés pour guider les discussions. Les travaux comprendront l'établissement de visions pour le projet propres à chaque région candidate et la participation des collectivités à des discussions concrètes destinées à explorer comment le projet pourrait être mis en oeuvre pour concrétiser leurs objectifs et leurs aspirations en matière de bien-être.

Au fur et à mesure que s'approfondit leur exploration d'un partenariat, les municipalités participant au processus expriment de plus en plus le souhait d'améliorer leurs relations avec les collectivités autochtones voisines. La SGDN soutient l'apprentissage par des formations de sensibilisation culturelle et, lorsqu'il y a lieu, favorise l'établissement de voies officielles de communication.

En 2023, lorsque le site aura été choisi, la SGDN réorientera notre attention de l'établissement de partenariats vers la mise en oeuvre des accords de partenariat.

Une aide financière et des ressources seront fournies pour aider les collectivités à bâtir leurs capacités, à comprendre le projet, à tenir des discussions avec leurs résidents et ceux des collectivités voisines, à soupeser leur intérêt pour le projet et à participer à des discussions avec la SGDN en vue de conclure des accords de partenariat mutuellement acceptables.

À terme, un seul site pourra être choisi pour la mise en oeuvre du plan canadien, mais la SGDN demeure résolue à faire en sorte que les collectivités qui quittent le processus de sélection d'un site retirent avantage d'y avoir participé. Nous tirons une grande fierté des commentaires reçus jusqu'à maintenant des dirigeants des collectivités retranchées comme régions hôtes potentielles, lesquels affirment que leurs collectivités respectives ont bénéficié de leur participation au processus.

Nous continuerons de travailler avec le Conseil des aînés et des jeunes et le Forum municipal. Nous travaillerons aussi avec les gardiens du savoir autochtone, apprendrons auprès d'eux et leur donnerons des occasions de nous transmettre leurs connaissances. La participation des jeunes demeura également une priorité lorsque le site aura été choisi, compte tenu de la nature à long terme du projet et de la nécessité d'une transmission intergénérationnelle des connaissances pour la bonne conduite du projet.

À la SGDN, nous nous sommes dotés d'un certain nombre de politiques et de plans pour guider nos travaux, notamment un Cadre éthique et social. Il est aussi important de souligner qu'une *Politique sur la réconciliation* a été élaborée et adoptée en 2019. Notre organisation entière reconnaît que des peuples autochtones sont présents dans toutes les régions du Canada où nous travaillerons. Nous reconnaissons, respectons et honorons le fait que les peuples autochtones – les Indiens, les Métis et les Inuits du Canada – jouissent d'un statut et de droits uniques reconnus et proclamés dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982). Par notre *Politique sur la réconciliation*, nous nous engageons à contribuer à la réconciliation dans tout ce que nous faisons.

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Veillera à ce que les collectivités disposent des ressources dont elles ont besoin pour pleinement participer aux activités de sélection d'un site, pour réfléchir à leurs intérêts et pour améliorer progressivement leur bien-être pendant leur examen du projet;
- » Réalisera des études sur les incidences sociales et des études de référence dans le cadre de l'évaluation d'impact;
- » Tiendra au courant les collectivités hôtes d'installations nucléaires au Canada de nos progrès, y compris en ce qui a trait à la planification du transport futur du combustible nucléaire irradié depuis ces collectivités jusqu'au dépôt géologique en profondeur;
- » Continuera de bâtir et d'entretenir des relations avec :
 - les collectivités intéressées qui ont choisi de participer au processus de sélection d'un site, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes;
 - les organisations autochtones nationales, provinciales et régionales pour les tenir au courant de la progression de la mise en oeuvre de la GAP et du processus de sélection d'un site;
 - un éventail d'associations municipales des différentes provinces, afin de mieux comprendre les points de vue des administrations locales et de travailler avec elles à la mise en oeuvre de la GAP;
 - le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales;
 - les organisations non gouvernementales et l'ensemble de la société civile.
- » Continuera de travailler avec les peuples autochtones potentiellement touchés, y compris les gardiens du savoir autochtone, pour bien prendre la mesure de la diversité des cultures, des langues, des pratiques et des approches des différentes collectivités autochtones; pour recenser les territoires sacrés; pour comprendre les lois, les pratiques et les utilisations du territoire traditionnelles; et pour protéger l'environnement en appui à la vitalité de ces collectivités;
- » Appliquera la *Politique sur la réconciliation* que nous avons publiés en 2019. Cette politique engage la SGDN à mesurer chaque année les progrès que nous réalisons dans la contribution à la réconciliation;
- » Élaborera un plan d'évaluation du consentement et y aura recours pour éclairer le choix final d'un site;
- » Définira plus précisément les expressions « acceptation sociale » et « hôte consentant » et travaillera en collaboration avec les municipalités, les collectivités et les peuples autochtones participant au processus de sélection d'un site en vue de mieux comprendre comment l'acceptation et le consentement pourraient être démontrés;
- » Continuera de travailler à la sensibilisation – et de tenir compte des commentaires – des Canadiens et des peuples autochtones du Canada, y compris les jeunes, au regard du plan canadien;
- » Continuera de créer des expositions, des produits de communication et des présentations multimédias en langage simple pour fournir des détails sur le plan canadien, ainsi que d'élargir la portée des efforts de concertation que nous menons en ligne sur notre site Web et sur nos plateformes des réseaux sociaux.



PRIORITÉ : TRANSPORT

La SGDN :

- » Élaborera et confirmera en constante concertation le cadre de planification du transport;
- » Poursuivra la planification du transport en tenant compte des valeurs, des principes et des objectifs des citoyens;
- » Continuera d'affiner le Système de transport du combustible irradié, y compris en ce qui a trait au transport des déchets nucléaires au Canada et à l'étranger, pour tirer les leçons qui pourraient s'appliquer à la GAP.

La SGDN élabore des plans sûrs, sécuritaires et socialement acceptables qui encadreront le transport du combustible nucléaire irradié depuis les sites actuels d'entreposage provisoire jusqu'au dépôt géologique en profondeur.

Selon les exigences du processus de sélection d'un site, une route acceptable de transport doit exister ou pouvoir être aménagée. La planification et l'évaluation des dispositions de transport doivent pleinement tenir compte des exigences réglementaires encadrant le transport sûr du combustible nucléaire irradié entre plusieurs provinces. Sur le plan technique, le combustible nucléaire irradié peut être transporté de manière sûre et sécuritaire, la sûreté radiologique étant assurée par l'utilisation de robustes colis de transport. À cet effet, le calendrier de planification du transport sera plus long que celui de la sélection d'un site, afin de donner le temps nécessaire pour recueillir les points de vue locaux et les avis techniques détaillés qui éclaireront le choix des routes. La SGDN ne prévoit pas commencer à acheminer le combustible irradié vers le site du dépôt géologique en profondeur avant 2040.

Au-delà des exigences techniques, les considérations sociales et les préoccupations des collectivités sont des facteurs importants à prendre en considération dans le choix des routes de transport. La SGDN a progressivement élargi et approfondi nos efforts de concertation auprès des collectivités de même que des personnes et groupes intéressés afin de mieux comprendre les priorités et les préoccupations sociales qui doivent être traitées. Nous avons également mené des enquêtes sur les attitudes du public auprès d'un échantillon représentatif de résidents de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ces activités ont contribué à l'élaboration d'un projet de cadre de planification du transport, lequel fera l'objet de plus amples discussions en 2020 et, une fois confirmé, aidera à orienter la planification du transport pour la GAP.

La SGDN devra démontrer la sûreté et la sécurité de tout système de transport aux autorités de réglementation et aux citoyens, y compris aux collectivités autochtones, avant que le transport vers le dépôt puisse débuter.

Le transport est un sujet important des activités de concertation publique menées pour mieux comprendre les considérations sociales.

De plus, de 2020 à 2024, la SGDN :

- » Entreprendra des études sur la logistique du transport ainsi que des évaluations des risques posés par le transport;
- » Réalisera des enquêtes sur les attitudes du public et poursuivra le dialogue engagé pour explorer la perception, les questions et les préoccupations du public au regard du transport du combustible nucléaire irradié;
- » Poursuivra son dialogue continu sur la planification du transport sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié avec les municipalités, les collectivités des Premières Nations et métisses ainsi que les associations municipales et les organisations autochtones;
- » Cherchera à obtenir auprès de la CCSN des certificats d'approbation de la conception des colis de transport routier et ferroviaire, selon les besoins;
- » Établira à des fins de planification les principales exigences relatives à la gestion des urgences et à la sécurité du transport;
- » Continuera d'examiner l'expérience acquise et les meilleures pratiques utilisées en matière de transport de matières dangereuses, y compris de transport des déchets nucléaires au Canada et à l'étranger, pour tirer les leçons qui pourraient s'appliquer à la GAP;
- » Communiquera le projet de cadre de planification du transport aux collectivités pour en discuter, l'affiner et le confirmer.

Assurer la gouvernance et la reddition des comptes

La SGDN maintiendra une structure de gouvernance responsable qui permettra au public canadien d'avoir confiance dans nos travaux.

La gouvernance de la SGDN comprend les organisations membres, le Conseil d'administration et le Conseil consultatif. La SGDN doit se conformer aux exigences de la *LDCN* et est assujettie à la surveillance du ministre des Ressources naturelles.

MEMBRES

Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec sont les membres fondateurs de la SGDN. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres au regard des objectifs de la *LDCN* et du mandat de mise en oeuvre de la SGDN. La SGDN fait rapport régulièrement à nos sociétés membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance et d'exercer un leadership en ce qui a trait à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les sociétés membres. Le Conseil d'administration est actuellement formé de neuf personnes représentant un large éventail de compétences reliées à l'industrie nucléaire et à d'autres domaines, y compris à la culture autochtone et à la gestion financière.

CONSEIL CONSULTATIF

En vertu de la *LDCN*, le Conseil d'administration doit s'adjoindre un Conseil consultatif chargé d'examiner et de commenter les travaux de la SGDN. Le Conseil consultatif se réunit régulièrement avec la haute direction de la SGDN, examinant de près les plans et les activités de la Société et fournissant en continu des conseils et des avis.

L'expertise des membres du Conseil consultatif couvre une vaste gamme de domaines, dont le génie, la concertation avec les collectivités, les affaires publiques, l'environnement, le développement durable, le droit, les relations avec les Autochtones, le savoir autochtone et la recherche axée sur les collectivités. Les membres du Conseil consultatif possèdent de bonnes connaissances en gestion des déchets nucléaires et sont expérimentés dans le travail avec les citoyens et les collectivités sur des questions de politiques publiques très variées.

CONSEIL DES AÎNÉS ET DES JEUNES

Le Conseil des aînés et des jeunes est un organe consultatif indépendant composé d'aînés et de jeunes des Premières Nations et Métis. Il se réunit régulièrement au cours de l'année pour conseiller la SGDN sur la façon d'appliquer le savoir autochtone à la mise en oeuvre de la GAP. De plus, le Conseil des aînés et des jeunes offre des recommandations à la SGDN sur les mesures qui pourraient contribuer au développement et au maintien de bonnes relations avec les collectivités et organisations des Premières Nations et métisses.

SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION

La SGDN continue d'exploiter un système intégré de gestion des activités qui soutiennent la gestion à long terme des déchets nucléaires. Pour assurer l'excellence en matière de gouvernance, de reddition de comptes et de sûreté, l'organisation a maintenu notre certification à des normes canadiennes et internationales, dont les normes :

- ISO 9001:2015 pour la qualité;
- ISO 14001:2015 pour l'environnement;
- CSA Z1000:2014 pour la santé et la gestion de la sûreté.

En plus de se conformer à ces normes, la SGDN a renforcé notre système de gestion pour satisfaire à la norme CSA N286-12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*, qui comprend les installations de gestion de déchets nucléaires. Le système intégré de gestion de la SGDN a pour but de garantir que nous nous appuyons sur des bases solides pour mener à bien notre mission et mettre en pratique nos valeurs. L'accent mis sur la protection des personnes et de l'environnement est entièrement conforme au principe de gestion de la norme CSA N286-12 selon lequel la sûreté doit constituer le fondement premier de toute décision et de toute action.

EXAMENS INDÉPENDANTS

Conformément à la recommandation du Conseil consultatif, la SGDN continuera de solliciter l'avis et les commentaires d'experts externes sur notre programme technique. Comme le programme continue d'évoluer d'une phase de recherche vers une phase de conception, de fabrication et de démonstration, les examens portent de plus en plus sur des aspects et des éléments précis de la conception. Ces examens améliorent la conception et la mise en oeuvre du programme, contribuent à la qualité globale du programme et aident à accroître la confiance du public dans les plans de mise en oeuvre et les décisions de la SGDN.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS

À la SGDN, nous nous conformons à des normes très élevées en matière de reddition de comptes afin de démontrer la sûreté, l'intégrité, l'excellence, la collaboration, la responsabilité et la transparence que nous exerçons dans la mise en oeuvre de la GAP. Nous faisons régulièrement rapport sur nos progrès, particulièrement en réponse aux commentaires des Canadiens et aux changements qui se produisent dans l'environnement externe.

La *LDCN* oblige la SGDN à publier des rapports annuels et triennaux. Chacun de ces rapports doit être présenté en même temps au ministre des Ressources naturelles et au public. Le ministre doit déposer les rapports au Parlement et formuler une déclaration sur chacun d'eux.

Glossaire

Combustible nucléaire irradié : désigne les grappes de combustible irradié retirées d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche. Le combustible nucléaire irradié est classé déchet radioactif de haute activité.

Dépôt géologique en profondeur : une installation pour la mise en place profondément sous terre du combustible nucléaire irradié, où des barrières tant naturelles qu'ouvrées le confinent et l'isolent des humains et de l'environnement. Sa conception peut permettre le retrait du combustible nucléaire irradié.

Gestion à long terme du combustible nucléaire irradié : comprend le confinement et l'isolement des substances radioactives. La radioactivité diminue substantiellement avec le temps, principalement en raison de la désintégration des radionucléides à vie courte. La radioactivité du combustible nucléaire irradié diminue jusqu'à environ un pour cent de sa valeur initiale au bout d'un an, à environ 0,1 pour cent au bout de 10 ans et à environ 0,01 pour cent au bout de 100 ans. Après environ un million d'années, la radioactivité du combustible nucléaire irradié est sensiblement équivalente à celle de l'uranium naturel.

Grappe de combustible : utilisée dans les réacteurs nucléaires CANDU, elle est fabriquée en agglomérant de l'oxyde d'uranium pour en faire des pastilles. Les pastilles sont insérées dans des tubes en Zircaloy (alliage du métal zirconium), lesquels sont soudés ensemble pour constituer une grappe de tubes, autrement dit, une grappe de combustible. Chaque grappe contient environ 1000 pastilles d'oxyde d'uranium.

Installation facultative d'entreposage souterrain à faible profondeur : consisterait en la construction d'une installation d'entreposage au sein d'une caverne rocheuse à faible profondeur sur le site choisi pour le dépôt géologique en profondeur. Cette installation est prévue comme option dans la GAP. Il n'est pas prévu que cette option soit requise et elle n'est pas envisagée dans le plan de mise en oeuvre actuel.

Récupérabilité : la possibilité de retirer le combustible nucléaire irradié de l'endroit où il a été placé. La récupérabilité est un élément important de la GAP et a été incorporée à la demande des Canadiens. Elle fait partie d'une approche de gestion des risques qui vise à permettre de prendre des mesures correctives si le dépôt ne fonctionne pas comme prévu ou si un jour de nouvelles technologies permettant d'améliorer considérablement la sûreté de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié étaient mises au point. Même si la GAP prévoit que le combustible nucléaire irradié sera récupérable, le processus de récupération posera un défi de plus en plus grand à mesure que les conteneurs de combustible nucléaire irradié seront scellés dans les salles de mise en place et que, plusieurs années plus tard, les tunnels et puits d'accès seront remblayés et scellés.

Sûreté : la protection des individus, de la société et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, maintenant et pour l'avenir.

Note sur la terminologie utilisée : Dans ce document, nous employons les termes « autochtone », « Première Nation » et « Métis ». Notre intention est d'honorer et de respecter les gens, les nations et les collectivités, ainsi que les conceptions ancestrales et contemporaines qu'ils peuvent avoir.

Ce qu'on nous a dit

En mars 2019, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2019 à 2023* – la version précédente de ce plan stratégique quinquennal. Ce document décrit l'approche adoptée par le Canada pour assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié du pays ainsi que la façon dont la SGDN entend travailler au cours de la période visée.

Pour inciter le public à examiner le plan et à le commenter, ce dernier a été transmis par la poste et par courriel à plus de 3800 personnes et organisations qui avaient exprimé un intérêt pour le projet de la GAP. Il a également été utilisé par notre personnel et nos contractuels comme référence aux discussions menées dans les collectivités, lors d'événements et avec les personnes participant au processus de sélection d'un site. Pour rejoindre davantage de gens, nous l'avons aussi affiché sur notre site Web (www.nwmo.ca) et sur nos plateformes de réseaux sociaux, où nous avons invité les gens à le commenter en nous faisant parvenir un mémoire, une lettre ou un courriel ou en remplissant le formulaire de commentaires.

Nous avons reçu des réponses d'un large éventail de personnes – certaines représentant des organismes gouvernementaux ou des entreprises, et d'autres ayant contribué en leur nom propre. Ces commentaires aident à étayer nos plans et nos travaux. Nous avons utilisé les commentaires reçus pour éclairer la révision de notre plan.

Plusieurs thèmes sont ressortis des suggestions et des commentaires reçus – voici un résumé de ce que nous avons entendu.

Poursuivre la concertation locale et communiquer clairement

Un certain nombre de répondants ont favorablement commenté le programme de concertation continue de la SGDN et nos plans en la matière. Ils ont reconnu qu'un projet de cette envergure et qui s'étale sur une si longue période aura des incidences peu importe où il sera mis en oeuvre et que, par conséquent, la participation locale et une communication claire et honnête sur le projet et sur ses incidences potentielles seront particulièrement importantes.

Le plan canadien est un projet d'infrastructure majeur qui se déploiera sur plusieurs générations et la SGDN reconnaît que les facteurs sociaux doivent autant être pris en considération que les facteurs économiques. Nous travaillons avec les collectivités en vue d'élaborer des cadres de partenariat qui prendront en compte la façon dont le projet pourra correspondre à la vision que s'est donnée chaque région. Dans la section *Partenariat* de ce plan, nous soulignons aussi qu'un plan d'évaluation du consentement doit être élaboré et utilisé pour éclairer le choix du site.

Pour mieux comprendre comment les collectivités hôtes potentielles pourraient souhaiter recevoir l'information à ce stade du processus de sélection d'un site, la SGDN a fait sonder en 2019 les résidents locaux. Les résultats de ce sondage, réalisé par une entreprise de recherche canadienne indépendante au nom de la SGDN, seront communiqués aux collectivités et publiés en ligne en 2020. Nous utiliserons ces constats pour continuer d'améliorer la façon dont nous communiquons et échangeons avec le public.

Certains commentateurs ont fait des suggestions précises concernant l'amélioration des produits de communication. Par exemple, en 2019, la SGDN a publié les modèles conceptuels révisés pour un dépôt géologique en profondeur construit en roche sédimentaire et un dépôt construite en roche cristalline. Ce nouveau concept a été inclus dans le plan de mise en oeuvre 2019 à 2023. Des personnes nous avaient conseillé d'indiquer les dimensions potentielles des installations de surface et souterraines ainsi que celles de l'amoncellement de roche excavée. En réponse à ces commentaires, nous avons ajouté des étiquettes aux diagrammes présentés dans le plan de cette année, ainsi que dans d'autres publications de la SGDN. Pour aider plus avant les gens à imaginer à quoi pourraient ressembler le dépôt et les installations associées, nous avons ajouté un modèle conceptuel tridimensionnel à une exposition itinérante lancée en 2019.

On nous avait également demandé pourquoi la SGDN mentionnait souvent dans nos produits de communication une étape facultative d'entreposage provisoire souterrain à faible profondeur du combustible nucléaire irradié, même si nous ne prévoyons pas utiliser cette option. L'entreposage à faible profondeur n'est pas actuellement envisagé dans le plan de mise en oeuvre, puisque le combustible irradié est déjà entreposé provisoirement en toute sûreté dans des installations qui devraient être exploitées jusqu'à ce que le dépôt géologique en profondeur soit prêt pour sa gestion à long terme. Mais par souci de transparence, nous continuerons de mentionner cette étape facultative pour tenir compte de l'éventualité où les besoins évolueraient dans le futur.

Sensibiliser davantage le public à l'égard du projet et de la planification du transport

Des commentateurs nous ont encouragés à élargir nos communications et nos activités de concertation sur l'ensemble du projet et sur la planification du transport, particulièrement dans les régions au-delà des collectivités hôtes potentielles. Cela inclut les régions élargies où sont situées les collectivités, de même que les régions traversées par les routes potentielles de transport et les collectivités hôtes actuelles d'installations nucléaires où le combustible irradié est provisoirement entreposé.

Dans la section *Partenariat* de ce plan, nous soulignons notre engagement à communiquer avec les collectivités hôtes d'installations nucléaires, y compris au sujet de la planification du transport futur du combustible nucléaire irradié depuis ces collectivités jusqu'au site du dépôt géologique en profondeur. Nous avons également noté notre engagement à continuer de sensibiliser le public à l'égard du plan canadien. Nous continuons d'élargir nos efforts de sensibilisation au-delà des collectivités hôtes potentielles par le biais de notre programme de concertation régionale ainsi que de nos campagnes d'information menées sur les médias et les réseaux sociaux.

Nous continuons aussi d'étendre nos efforts de concertation en incluant les collectivités et les groupes qui pourraient être touchés par le transport ou qui ont manifesté leur intérêt à ce sujet. La section *Transport* du plan indique que nous avons progressivement élargi et approfondi nos efforts de concertation auprès des collectivités et que nous avons menés des enquêtes sur les attitudes du public pour étayer un cadre de planification du transport.

Ce cadre décrira les objectifs de la planification du transport, les questions à répondre, les facteurs à considérer lors de la prise des décisions et la façon dont nous nous y prendrons pour faire en sorte que la planification du transport tienne compte des meilleures pratiques ainsi que des valeurs et des priorités des citoyens. Nous appuierons notre dialogue mené en continu avec le public sur ce cadre pour orienter l'élaboration de nos plans.

Nous avons ajouté d'autres détails dans la section *Transport* de ce plan sur le processus de planification et de concertation utilisé concernant le projet de cadre de planification du transport, qui fera l'objet de plus amples discussions en 2020.

Adaptation aux progrès technologiques

Plusieurs commentateurs ont souligné que la SGDN devait se préparer à s'adapter aux nouveautés technologiques. On a mentionné que le plan de l'année précédente reconnaissait l'exploration entreprise par le secteur actif de la recherche au Canada des nouvelles technologies, telles que les PRM, le retraitement du combustible et les autres types de réacteurs avancés. Comme indiqué à la section *Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements*, nous continuons d'encourager les organisations qui développent de nouveaux concepts à travailler avec nous afin de déterminer les répercussions que ces concepts pourraient avoir sur la conception du dépôt. Nous surveillons de près et faisons état des nouvelles technologies qui sont mises au point et nous maintenons un dossier de suivi des technologies de remplacement, lequel est mis à jour chaque année (www.nwmo.ca/adaption).

Plusieurs commentateurs nous ont demandé pourquoi le plan canadien consistait à confiner et à isoler le combustible nucléaire irradié au sein d'un dépôt géologique en profondeur, plutôt qu'à le recycler. Si le Canada décidait un jour de retraiter son combustible nucléaire, ce serait à la suite d'une décision prise conjointement par les producteurs d'énergie nucléaire, les gouvernements provinciaux concernés et le gouvernement fédéral. Si une telle décision était prise, la SGDN travaillerait avec les sociétés productrices d'électricité et les gouvernements pour assurer la gestion sûre des déchets de combustible de haute activité qui seraient générés par ce processus. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales – les pays qui retraitent le combustible nucléaire irradié et ceux qui envisagent des cycles de combustible avancés prévoient tous exploiter des dépôts géologiques en profondeur.

Accès aux terres

Après la publication de notre plan de mise en oeuvre 2019 à 2023, des gens nous ont dit qu'ils souhaitent en apprendre davantage sur la façon dont nous envisagions d'obtenir l'accès aux terrains nécessaires à Huron-Kinloss et à South Bruce, où la construction d'un dépôt sur des terres publiques ne constitue pas une option comme dans les collectivités du Nord de l'Ontario. Depuis, nous avons lancé un processus invitant les propriétaires fonciers locaux à envisager de conclure avec nous des conventions d'option ou d'achat qui nous permettraient d'étudier un site et, dans l'éventualité où il était choisi, d'en faire l'acquisition.

Une fois les terres acquises, nous prévoyons réaliser des sondages exploratoires et d'autres études environnementales de référence sur le site choisi, comme nous le décrivons dans la section *Évaluation des sites* de ce plan.

Gestion des risques posés par la sélection d'un site

Nous avons reçu quelques commentaires sur les risques que posent la sélection d'un site et la mise en oeuvre du plan canadien, y compris quant aux possibilités que nous ne réussissions pas à choisir un site, que nous prenions du retard ou que les dispositions institutionnelles relatives à la réglementation et à la propriété des installations de production d'électricité et d'entreposage des déchets soient modifiées.

Bien que nous demeurions adaptatifs, nous nous préparons à réussir : dans chaque région hôte potentielle, les études géoscientifiques et d'évaluation environnementale réalisées jusqu'ici nous permettent de croire, avec un bon degré de confiance, que nous pourrons construire et exploiter un dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié. La prochaine partie du projet consistera à travailler à l'établissement d'un partenariat avec les collectivités, et nos plans pour atteindre ce but sont décrits dans la section *Partenariat* du présent plan. Nous sommes fortunés de pouvoir travailler avec des collectivités qui contribuent activement à l'élaboration de ces plans.

Nous avons également mis en place un processus de gestion des risques. Ce processus vise à prévoir les événements qui pourraient avoir des incidences sur la SGDN ou sur notre travail, à évaluer la probabilité qu'ils surviennent, à mettre en oeuvre les stratégies d'atténuation requises et à gérer les conséquences de ces événements pour garantir que nous serons en mesure de réaliser notre mandat.

Quant aux changements qui pourraient être apportés à la réglementation et au statut de propriété du combustible nucléaire irradié, mentionnons que ce sont là des facteurs que nous surveillons régulièrement pour faire en sorte que nous puissions nous y adapter au besoin. Par exemple, comme le décrit la section *Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements*, le plan de cette année démontre que nous nous sommes adaptés à la *Loi sur l'évaluation d'impact* adoptée en 2019.

Faites-nous part de vos réflexions sur le document

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2020 à 2024

1. Les priorités que nous avons définies sont-elles appropriées? Avons-nous omis des éléments importants?

2. Le plan décrit des activités que nous nous proposons d'entreprendre pour atteindre ces priorités. Avons-nous décrit les activités appropriées?

3. Le plan est destiné à anticiper les défis à venir et à planifier les mesures requises pour répondre à ces défis. Au cours des cinq prochaines années, quels sont les principaux défis qui doivent être abordés?

4. Que devra mettre en place la SGDN pour répondre à ces défis?

5. Avez-vous d'autres commentaires, questions ou suggestions?

Nom (facultatif) : _____

Organisation (le cas échéant) : _____ Date : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous que vos commentaires soient publiés sur le site Web de la SGDN? Oui Non

Veuillez répondre avant
le 10 juin 2020 à
Lisa Frizzell
Vice-présidente, relations
avec les parties prenantes



Par la poste 22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Par courriel learnmore@nwmo.ca
Par télécopieur 647.259.3692

Par notre site Web
www.nwmo.ca/contactus
Par nos médias sociaux
f @nwmocanada @ @LaSGDN
in /company/nwmocanada

Mise en oeuvre de la Gestion
adaptative progressive 2020 à 2024

Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmocanada.ca
Site Web : www.nwmocanada.ca

 @nwmocanada
 @LaSGDN
 /company/nwmocanada

© 2020 Société de gestion des déchets nucléaires



The logo for Nuclear Waste Management Organization (NWMO) is displayed in white lowercase letters on a blue background. The letters 'n', 'w', and 'm' are bold and lowercase, while the 'o' is a simple lowercase circle.

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

A solid teal square is located in the lower-left quadrant of the page, partially overlapping the blue header area.